

République Française - Département d'Indre-et-Loire

COMMUNE de VERNOU-sur-BRENNE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 30 MAI 2022**

**Convocation adressée aux Conseillers  
par courrier le :**

24 mai 2022

L'an deux mille vingt deux, le trente mai à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de VERNOU-sur-BRENNE, légalement convoqué le 24 mai 2022 par Madame le Maire, Mme DEVALLEE Pascale, s'est réuni en session ordinaire.

Il a été procédé à l'appel nominal.

**Effectif légal du Conseil : 23**

**Etaient présents les conseillers municipaux suivants, formant la majorité des membres en exercice :**

**Nombre de Conseillers :**

En exercice : 23

Présents : 19

Votants : 22

Mme DEVALLEE Pascale, Mme FERRAND Claude, Mme GOURON Claude, M. TARBE de SAINT-HARDOUIN Patrice, M. MAZET Franck, Mme COMMUNAL Renée, Mme BONZON Marie-Claude, M. FROGER David, M. CHAMPION Pierre, M. ROBIN Xavier, Mme DUBRAY Françoise, Mme PELLUAU Carole, Mme LABREVOIT Sandrine, Mme CHASLE Sophie, M. LESAGE Mathieu, M. BONZON Sébastien, Mme DELALEUF Marie, M. LANDAIS Romain, M. DEVALLEE Victorien.

**Résultats du vote :**

Voix « POUR » : 22

Voix « CONTRE » : 0

Abstentions / blancs : 0

**Etaient absents et excusés ayant donné pouvoir :**

M. LEBREC Michel donne pouvoir à M. Patrice TARBÉ de SAINT-HARDOUIN

M. SIMONIN Denis donne pouvoir à Mme DEVALLEE Pascale

Mme HENNEQUET-ANTIER Christelle donne pouvoir à Mme FERRAND Claude

**Etaient absents excusés :**

Mme MERCIER Céline

**Etaient absents non excusés : Néant**

Madame LABREVOIT Sandrine a été désignée en qualité de secrétaire de séance par le Conseil Municipal.

Transmission en Préf. , le  
Publié, affiché, notifié, le

**CERTIFIE EXECUTOIRE**

Le Maire,

**DELIBERATION N° 26 / 2022**

**REPRÉSENTATION AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DE L'EHPAD LE CLOS DU PARC  
DE VERNOU-SUR-BRENNE**

Le Maire rappelle la délibération n°26/2020 du 8 juin 2020 portant désignation des représentants du conseil municipal au conseil d'administration de l'EPHAD Le Clos du Parc de Vernou-sur-Brenne.

Conformément à l'article L315-10 du Code de l'action sociale et des familles, Madame Le Maire est présidente de droit. Le Maire peut y renoncer au profit d'un élu désigné par le conseil municipal

Considérant les différents mandats exercés, elle peut renoncer à cette présidence au profit d'un élu désigné par le conseil municipal.

Madame Le Maire propose donc que Monsieur Patrice TARBE DE SAINT-HARDOUIN, adjoint au maire, soit désigné Président au sein du conseil d'administration de l'EPHAD Le Clos du Parc de Vernou-sur-Brenne.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **approuve** la nomination de Monsieur Patrice TARBE de SAINT-HARDOUIN en tant que Président au sein du Conseil d'Administration de l'EHPAD Le Clos du Parc de Vernou-sur-Brenne.

**POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME**



**Madame le Maire,  
Pascale DEVALLEE**

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Pascale Devallée'.